

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

COMMUNE DE LAYRAC SUR TARN

Le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni le jeudi 10 mars 2022
à 21 h à la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.
- 2- Approbation du compte administratif 2021.
- 3- Approbation du compte de gestion 2021 du Trésorier.
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.
- 5- Vote du budget primitif 2022.
- 6- Etude des propositions de mutuelles de groupe.
- 7- Information sur les maisons France Services.
- 8- Questions diverses.

La convocation a été envoyée par courrier au domicile des élus le 23 février 2022 et par mail le 23 février 2022.

DATE et HEURE	Jeudi 10 mars 2022 - 21 h Conseil d'Administration du C.C.A.S
Présents	ASTRUC Thierry, ALVAREZ Sylvie, GALLEGO Sonia, GAYRAUD Chrystelle, JOUVE Véronique, ALAUZET Cécile, ALVAREZ Jean-Pierre, FACCIN Jacqueline, MUNIER Jacqueline, QUERTENMONT Yolande.
Absents	GUYOMARD Nathalie, procuration à ASTRUC Thierry MASSANA Frédéric, procuration à ALVAREZ Sylvie RAYNAUD Anaïs, procuration à GALLEGO Sonia
Ordre du jour	Voir dessus

Président de séance : ASTRUC Thierry

Secrétaire de séance : ALVAREZ Sylvie

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le président

Lecture de l'ordre du jour.

1 – Approbation du procès-verbal du CA du 8 avril 2021

Le procès-verbal du CA du 8 avril 2021 est approuvé par 9 membres.

Un refus pour absence le jour du CA.

Trois membres absents ce jour n'ont pu se prononcer.

2 – Approbation du compte de gestion du trésorier, exercice 2021

Délibération CCAS 2022/01

Monsieur le président informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste au Service de Gestion Comptable de Grenade sur Garonne, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Le conseil d'administration considérant l'identité de valeur entre les opérations budgétaires de l'ordonnateur d'une part et du comptable public, d'autre part :

Approuve à l'unanimité le compte de gestion élaboré par le receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes pour le même exercice à celles du compte administratif.

3 – Approbation du compte administratif, exercice 2021

Délibération CCAS 2022/02

Monsieur le Président expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021 et présente le détail des dépenses effectuées et celui des recettes encaissées.

Le conseil d'administration examine l'exécution du budget qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	0 €	
Recettes	100,00 €	
Solde de clôture	100,00 €	
Résultat antérieur reporté	408,06 €	
Résultat	508,06 €	

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, hors de la présence de M. Thierry ASTRUC, le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

4 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Délibération CCAS 2022/03

Le Conseil d'administration du CCAS, sous la présidence de Mr ASTRUC Thierry, après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021.

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **508,06 €**
- un déficit de fonctionnement de : **0 €**
-

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	: + 100.00 €
B) Résultats antérieurs reportés	: + 408.06 €
Résultats à affecter (A+B)	: + 508.06 €
Report en fonctionnement R002	: + 508.06 €

5 - Vote du budget primitif CCAS, exercice 2022

Madame Yolande Quertenmont demande pour quelles raisons n'apparaissent que deux lignes comptables sur le budget, et souhaite savoir s'il y a d'autres lignes comptable possibles ?

On peut créditer toutes les lignes comptables possibles, mais le choix a été fait de créditer un compte d'aides et un compte de charges exceptionnelles. En effet, au vu des dépenses et de la taille du budget du CCAS ces deux lignes sont suffisantes. Le CCAS n'a pas pour objet des aides financières.

Madame Yolande Quertenmont demande sur quel budget est prise la somme nécessaire aux cadeaux distribués aux personnes isolées à Noël ?

Le coût de ces cadeaux ne relève ni du CCAS, ni de la Mairie. Il est pris en charge par le budget de l'ALAE.

Délibération CCAS 2022/04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1612.1 et suivants L2311.1 à 2343.2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M14 pour la Commune.

Monsieur le président expose les conditions de préparation du budget 2022 et en présente son contenu.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration **adopte, à l'unanimité**, le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	608.06 €
Recettes	100.00 €
Résultat antérieur reporté	508,06 €
Total recettes	608.06 €

6 – Etude des propositions de mutuelles de groupe : Présenté par Monsieur le Maire et Madame Jacqueline Munier.

Deux mutuelles ont été reçues :

AXA

Présentation des propositions AXA.

En cas d'accord entre le CCAS et AXA, les layracois auraient des avantages.

Il existe trois familles de contrats :

- 25% de réduction quelque soit la formule pour les plus de 60 ans.
- 25% de réduction quelque soit la formule pour les agriculteurs et libéral.
- 15% de réduction pour les autres.

La mutuelle prend en charge les enfants de la personne inscrite.

En contrepartie, la commune permet à AXA d'informer les habitants, lors d'une réunion publique. La commune informera les habitants de cette réunion.

La commune doit considérer qu'il y a un intérêt public pour les habitants. Un débat va avoir lieu sur ce sujet.

Questions et discussion :

Promotion de cette proposition valable pendant un an.

Quels sont les tarifs ? Les tarifs sont étudiés au cas par cas. AXA reçoit les personnes et étudie leurs attentes. Ce sont des contrats à la carte.

Les 25% de réduction sont garantis sans augmentation importante les années suivantes (sauf l'augmentation annuelle classique).

AXIOM

Courtier en assurance.

Etudie avec les clients le meilleur assureur.

Ils ont une convention avec la communauté de communes Val'Aïgo (signée en 2016).

Remarques :

- AXIOM demande l'exclusivité. (Vérifier la convention signée par la communauté de communes Val'Aïgo)
- AXIOM tient une permanence à la communauté de communes Val'Aïgo.
- AXIOM prend toutes les personnes résidents sur la communauté de communes Val'Aïgo.

Remarques concernant AXIOM : il n'y a pas de décision à prendre puisque cela existe déjà. Il faut juste informer la population.

Remarques concernant AXA : cette démarche peut être prise comme une publicité. Quelle est la garantie que les 25% de réduction existent vraiment ?

Cette démarche peut permettre à des personnes non informées d'avoir l'information.

Le CCAS devra mettre en place un système pour faire venir les habitants à la réunion publique.

Il faut être prudent sur la communication, afin de ne pas créer de confusions.

Les mutuelles individuelles demandent des questionnaires de santé qui posent parfois problème.

Faire venir AXA n'engage à rien et peut permettre aux habitants de faire une comparaison avec leurs contrats actuels.

Les membres du conseil d'administration, décident avec 6 voix pour et 7 abstentions, d'engager la procédure. Mais exigent au préalable les points suivants :

- Vérifier la convention et la clause d'exclusivité.
- Rédiger la communication avec beaucoup de précisions pour qu'il n'y ait pas de quiproquos.

7 - Information sur les Maisons France Services

Monsieur le Maire explique ce que sont les maisons France Services.

Initialement « Maisons de service public » misent en place par les départements, repris par l'Etat et renommées désormais « Maisons France services ».

Un document recense les services proposés dans les Maisons France Services est distribué ce jour aux membres du CCAS.

Sur la communauté de communes Val'Aïgo il y a deux antennes : Villemur sur Tarn et Bessières.

8 – Questions diverses

Accompagnement pendant la crise sanitaire : A eu lieu jusqu'en mai 2021. Cette action a été appréciée par les personnes concernées.

Opération nouveaux habitants : Trois nouveaux arrivants ont répondu pour une visite à domicile et deux ont demandé de recevoir les documents d'accueil dans la boîte aux lettres.

Naissances : La mairie a instauré l'envoi d'un mot de félicitation pour les naissances.

Gestes des écoles pour les habitants : Cette année les personnes ont été sélectionnées selon leur isolement.

Tout a été organisé via le centre de loisirs des écoles maternelle et élémentaire, pendant les vacances de Noël.

17 personnes en ont bénéficié. Il y a eu deux retours positifs.

Chrystelle GAYRAUD fait un retour sur ce qui a été mis en place pour aider Messieurs DELMAS Jean-Paul et Bernard.

Ce dossier concernant des travaux d'amélioration de l'habitat, avec obtention d'une subvention, avait bien abouti. Les travaux étaient sur le point de débiter et ont été annulés suite au décès de Monsieur Jean-Paul Delmas.

Monsieur le Maire remercie Chrystelle Gayraud et Yolande Quertenmont pour le travail fourni. L'aboutissement de ce dossier aurait apporté beaucoup aux bénéficiaires.

Concernant Monsieur Bernard Delmas, son tuteur a informé Monsieur le Maire qu'il se plait beaucoup à l'EHPAD de Villemur sur Tarn et que les visites sont possibles.

Quelles actions sont prévues pour la fin d'année 2022 et quelle est la date de la prochaine réunion ?

On ne peut pas se prononcer aujourd'hui sur des réunions ou activités en fin d'année.

On peut programmer une réunion fin septembre-début octobre, sous réserve de la situation sanitaire.

9 – Soutien à l'Ukraine

Monsieur le Maire explique que la Mairie a décidé de s'associer au CCAS pour la mise en place d'une opération de soutien à l'Ukraine.

L'information se fera lundi 14 mars 2022.

Un planning est proposé :

Samedi 19 mars 2022 de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Vendredi 25 mars 2022 de 10 h à 12 h et de 14 h à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 22h58

Le secrétaire de séance

Sylvie ALVAREZ – 3^{ème} adjointe

